

PUBLIE LE

29 JAN. 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 21 JANVIER 2014 À 18 HEURES 30

N° 1 - 28 / 2014 : CRÉATION D'UN POSTE MUTUALISÉ DE RESPONSABLE COMMUNAUTAIRE DE POLE DE PROXIMITÉ ET DE RESPONSABLE TECHNIQUE COMMUNAL

L'An Deux Mille Quatorze, le 21 janvier 2014

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 21 janvier 2014 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Robert GAUTHIER

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Alain ALABERT, Monique HUBERT, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, William NION, Claude JULIEN, Claude COSTES, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, , Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Noël RAMON, Thierry MALLÉ, Jean-Charles BORGOMANO, David KOWALCZYK, Blandine THUEL.

Membres suppléants présents non votants : Madame, Messieurs Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Alain LONG, Max CHAIZE, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Patrick GARNIER, Geneviève PARMENTIER, Marie-Pierre GRANIER, Naïma MARENGO, Christian CHAMAYOU, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCKETTE, Philippe HEIM, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Jean ESQUERRE, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Pascal LAMESLE, Jean-Michel DOUREL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Jean-Charles BALARDY, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Benoît DÉLÉRIS, Monique MILHAU, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 40

Votants (titulaires, suppléants votants) : 33

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 21 JANVIER 2014**N° 1 - 28 / 2014 : CRÉATION D'UN POSTE MUTUALISÉ DE RESPONSABLE COMMUNAUTAIRE DE POLE DE PROXIMITÉ ET DE RESPONSABLE TECHNIQUE COMMUNAL**

Pilote - Ressources Humaines

Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, rapporteur

Les transferts de compétences voirie, signalisation, éclairage public ont modifié l'organisation des services au sein des communes et de la communauté d'agglomération. Des agents communaux ont été transférés, d'autres travaillent dans le cadre de conventions de mise à disposition. Ces organisations évoluent dans l'optique d'une mutualisation efficiente entre communes et communauté d'agglomération.

Les remplacements au sein des communes ou de l'agglomération à la suite de départs d'agents (retraite, mutation mobilité...) sont analysés au regard d'une organisation optimisée et mutualisée entre communes et communauté d'agglomération.

Le départ du responsable technique de Puygouzon a permis la création d'un poste mutualisé entre la commune et la communauté d'agglomération. Ce poste assure l'encadrement des activités voiries transférées à l'échelle de six communes constituant le pôle de proximité Sud et assure également l'encadrement des activités techniques restant de compétences communales sur la commune de Puygouzon.

Compte-tenu des compétences nécessaires exigées pour assurer le pilotage et la coordination de ces activités, considérant la spécificité de cet emploi, la technicité particulière requise et les qualifications exigées,

il est proposé au Conseil Communautaire la création d'un poste de responsable communautaire de pôle de proximité et de responsable technique communal contractuel à temps complet, dans le cadre des dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3 - 1°.

Compte tenu de la nature des fonctions et des missions qui seront confiées à la personne recrutée, je vous propose de fixer la rémunération de cet emploi par référence au 3^{ème} échelon du grade de technicien territorial et de prévoir le régime indemnitaire correspondant à ce niveau de responsabilité.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 84/53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE de créer un poste mutualisé de responsable communautaire de pôle de proximité et responsable technique communal, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

DE FIXER la rémunération de cet emploi par référence au 3^{ème} échelon du grade de technicien territorial et de lui attribuer le régime indemnitaire correspondant à ce niveau de responsabilité.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 21 janvier 2014,

Le Président,

Philippe BONNEGARRERE

